Protection anti-vol

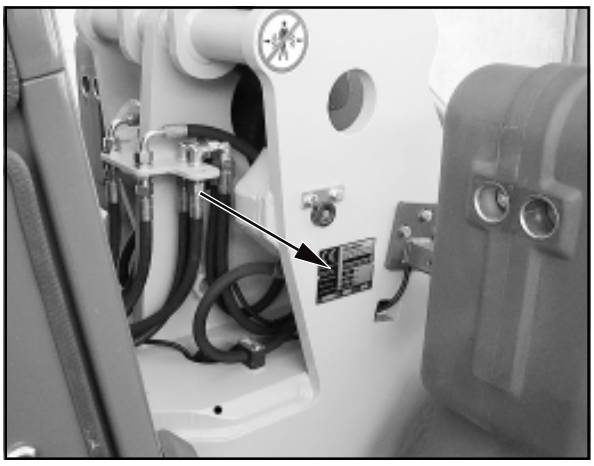

Figure 3-1

3 Protection anti-vol

Le nombre de vols d'engins de chantiers a fortement augmenté ces dernières années.

Afin de permettre de retrouver, voire d'identifier, plus rapidement les engins volés par les autorités enquêtrices (par exemple LKA, BKA, douane), les engins de chantiers **MECALAC** sont équipés des marques d'identification suivantes :

3.1 Marques d'identification sur le véhicule

Figure 3-2

(1) La plaque signalétique Machine (3-1/flèche). Outre le nom du fabricant, cette plaque comporte le numéro **FIN** à 17 chiffres (Numéro d'identification du véhicule) commençant par W09.
(2) Le numéro **FIN** est également gravé à l'avant (3-2/flèche).
(3) La plaque ROPS (3-3/flèche).
En plus du nom du fabricant, cette plaque contient des données à propos du type ROPS, du type de véhicule et du poids total admis.

3.2 Arrêter et garer la machine

Figure 3-3

(1) Braquer à fond vers la gauche ou vers la droite.
(2) Serrer le frein de parking (4-9/3).
(3) Incliner le dispositif d'attache rapide autant que possible pour que
- les dents du godet,
- les griffes du palettiseur ou
- la flèche du crochet de grue

puissent être posés sur le sol.
(4) Arrêter (4-8-/6) les transmetteurs de soupape pour l'hydraulique de travail et supplémentaire (4-8/4 et 4-8/5).
(5) Amener le commutateur de marche (4-10/11) en position „marche AV" ou „marche AR".
(6) Enclencher le cran de marche hydraulique „I" (4-10/9).
(7) Retirer la clé de contact.
(8) Débrancher le coupe-batterie (8-36/1).
(9) Allumer les phares de travail (4-10/6). *
(10) Allumer le gyrophare (IO) (4-10/5). *
(11) Allumer le système de feux de détresse (4-8/14). *
(12) Pousser l'interrupteur principal de direction (4-8/1) en position » Feu de route ». *
(13) Verrouiller les deux portes.
(14) Verrouiller le bouchon du réservoir.
(15) Verrouiller le capot-moteur.

* En cas de court-circuitage, les passants seront rendus attentifs à l'éclairage inhabituel de la machine.

3.3 Dispositifs d'antidémarrage

3.3.1 Transpondeur dispositif d'antidémarrage

(Équipement optionnel)
Le „transpondeur dispositif d'antidémarrage" est un dispositif d'antidémarrage électronique qui met hors service les fonctions primordiales du véhicule.
Si le transpondeur (par exemple, pendentif à la clé de contact) est enlevé de l'unité réceptrice (dans les environs immédiats de la serrure d'allumage), ces fonctions sont interrompues.

Avantage en cas de sinistre :

Le transpondeur, dispositif d'antidémarrage correspond aux nouvelles exigences renforcées des assurances.
Renseignez-vous à ce sujet auprès de votre assureur !

3.3.2 Dispositif d'antidémarrage codable

(équipement optionnel)
Le „dispositif d'antidémarrage codable" est un dispositif d'antidémarrage électronique qui met hors service les fonctions primordiales du véhicule.
L'entrée d'un code permet d'activer une serrure à code numérique, qui permet ces fonctions de véhicule.
Ce code peut se composer d'une combinaison de chiffres souvent modifiable à volonté.

Avantage en cas de sinistre :

Renseignez-vous à ce sujet auprès de votre assureur !